

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur la biodiversité, et en particulier sur les mammifères hors oiseaux et chiroptères, avec la destruction de continuité du corridor de déplacement des mammifères, parfaitement reconnu dans l'étude naturaliste.

Inscrit dans un contexte paysager favorable aux Mammifères (haies, boisements, ruisseau, ...), le secteur de la zone d'implantation potentielle du parc éolien présente **des enjeux mammalogiques qui peuvent être considérés comme modérés à assez forts** au regard des espèces présentes et des potentialités.

La diversité spécifique réelle du site est probablement plus élevée que celle observée, atteignant en toute vraisemblance au moins 25/30 espèces (d'après les connaissances bibliographiques dans le secteur du projet et en cohérence avec les habitats relevés au sein de la ZIP).

Les principaux milieux favorables aux Mammifères seront les zones boisées (boisements, linéaires de haies) et le vallon du ruisseau de Sentinet. Ce sont ces milieux qui accueilleront l'essentiel de la biodiversité observée ou potentielle, notamment les **espèces protégées (Ecureuil roux avéré dans la majorité des boisements du site, Hérisson d'Europe** potentiel en lisières des zones boisées et près des zones bâties, Campagnol amphibie et Musaraigne aquatique le long du ruisseau du Sentinet).

Un continuum boisé est donc présent sur le secteur, traversant la ZIP Ouest du Nord au Sud, constituant un vaste corridor de déplacement potentiel pour la faune des milieux boisés et bocagers.

Le ruisseau du Sentinet constitue également un corridor de déplacement pour la faune, en particulier pour la faune semiaquatique.

Affluent de l'Envigne, qu'il rejoint au Sud de la commune de Cernay à environ 1,6 km de la ZIP, le ruisseau de **Sentinet est en lien fonctionnel avec cette vallée, et au-delà avec la vallée de la Vienne.**

La destruction des habitats des espèces protégées n'étant pas autorisée sans la présentation d'une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées, ce projet est donc illégal.

Merci donc de rendre un avis défavorable.